

C.A.C.S.
de la S.C.C.

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU CANTAL
affiliée à la Société Centrale Canine reconnue d'utilité publique

C.A.C.S.
de la S.C.C.

EXPOSITION CANINE NATIONALE

AURILLAC

Vin d'Honneur offert
à tous les exposants

CONCOURS
JEUNES
PRESENTATEURS
OFFICIEL

Expo sans cages

Parc de la Fraternité - Enclos DELTHEIL

Magnifique enclos sur gazon ombragé

Vastes parkings gratuits - Restauration sur place

GPS : Boulevard du Vialenc - Croisement rue Jean Moulin

Exceptionnelles
coupes
CAC - RCAC -
1^{er} Exc. et Best
Champion, Puppy, Baby

RING D'HONNEUR
6 Best in Show
Babies, Puppies, Jeunes,
Adultes, Champion et Vétéran

Dimanche 16 juillet 2017 de 8h à 17h

Responsable de l'Exposition : Mme LAFON Ginette - E-mail : expocanine@orange.fr

Engagements à adresser avec votre règlement avant le 28 juin 2017 à :

Mme Ginette LAFON - Tauran - 46190 SOUSCEYRAC

Renseignements :

Mme LAFON : 06 76 70 78 94 - 05 65 33 01 73 --- M. MAYENOBE : 04 71 63 56 01 - 06 80 62 84 87

Races invitées : Skye Terrier, Dandie Dinmont Terrier, Bedlington Terrier, Bruno du Jura.
Engagements gratuits.



exposition
prise en compte
pour le Grand Prix
VOS CHIENS

Engagement possible sur Internet sur le site www.cedia.fr
Règlement par carte bancaire sécurisé

**CLÔTURE IRRÉVOCABLE
DES ENGAGEMENTS LE 28 JUIN 2017**

JURY PRESSENTI

1^{er} Groupe :

Bearded collie Colleys, Shetland, Berger Blanc Suisse, Bergers australiens Boris CAVILLAC
Bergers des Pyrénées, Mudi, Puli, Pumi, Nizinny, Schapendoes,
Berger de Bergame, Berger Catalans, Berger Allemand,
Bergers Belges, Berger de Beauce, Bergers de Picardie,
Berger Hollandais, Schipperke, Bobtail, Chien loup de Sarloos,
Komondor, chien de berger croate, welsh-Corgi, Bergers de Brie,
Kelpie, Bouviers des Ardennes, d'Australie, et des Flandres,
et autres races du groupe..... Jacques MEDARD MANGIN

2^e Groupe :

Pinscher, Schnauzer, Terre Neuve et Landseer, Bouviers suisses Raymond SOULAT
Rottweiler Marie-Christine BODSON
Dogue Allemand, Bullmastif, Mastiff, Dogue de Bordeaux, Mâtin Napolitain,
Espagnol, Hovawart, Boxer, Shar pei, Dogues Argentins, des Canaries,
de Majorque, berger d'Anatolie, Dogue du Tibet, Bulldog Anglais, Cane Corso,
Léonberg, Sarplaninac, Mâtin Espagnol, Tosa, Aïdi, Dobermann,
Mâtin des Pyrénées, Montagne des Pyrénées,
St-Bernard, et Autres races du groupe Salvatore GIANNONE

3^e Groupe :

Terriers d'Ecosse Jacques MEDARD MANGIN
Yorkshire Terrier, Terriers de type Bull..... Raymond SOULAT
Airedale Terrier, terriers divers, Fox Terriers,
et autres races du groupe Marie-Christine BODSON
Skye Terrier, Bedlington Terrier, Dandie Dinmont Terrier : races invitées

4^e Groupe :

SPECIALE Teckels Michel BONNET

5^e Groupe :

Spitz Allemands et Italien, Akita Américain,
Chiens nordiques, Siberian Husky, Chien d'ours de Carélie,
Eurasiers, Japonais, Akita, Shiba, Chow-chow, Samoyède, Chien nu du Mexique, du pérou,
Alaskan Malamute, Basenji et autres races du groupe Jean-Claude KLEIN

6^e Groupe :

SPECIALE St-Hubert Gilles RHUL
Ariègeois, Bleus de Gascogne, Gascon saintongeais, Basset Hound, Griffons Vendéens,
Basset artésien normand, chiens d'Artois, Beagle, Beagle-Harrier, Harrier, Porcelaine,
Poitevin, Billy, Foxhound, Français, Fauves de Bretagne, Bruno du Jura,
Griffon Nivernais, Chiens Courants Suisses, Rhodesian Ridgeback,
Griffons Fauves de Bretagne, et autres races du groupe Bernard ROUSSET
Bruno du Jura : race invitées

7^e groupe

SPECIALE Setter Anglais Guy SALLES
Pointer, Drahthaar, Setter Irlandais Raymond SOULAT
SPECIALE Braque Français, Epagneuls de Munster, Langhaar
Braques Allemand, de Weimar, du Bourbonnais, d'Auvergne, de l'Ariège,
Italien, Hongrois, St-germain, Epagneuls Français, Bretons,
Setter Gordon, et autres races du groupe Pierre JANICOT

8^e Groupe :

**SPECIALE Retrievers : Labrador, Golden, Flat Coated, Curly Coated,
de la nouvelle Ecosse, de la Baie de Chesapeake,**
**SPECIALE Chiens d'eau : Barbet, Lagottos, Chiens d'Eau Espagnol,
Portugais, Américain, Frison**
Cockers, Clumber, Springer spaniel, et autres races du groupe Michel LE ROUEIL

9^e Groupe :

Terrier de Boston, Carlin..... Raymond SOULAT
Bichons, Petit Chien Lion, Epagneuls Pékinois et Japonais..... Marie-Christine BODSON
Caniches, Epagneul Nain Continental, Chiens du Tibet, Coton de Tuléar,
Griffons Bruxellois, Griffons Belges, Petit Brabançon, Chihuahua,
Chien Chinois à crête, King et Cavalier king charles, Bouledogue Français
et autres races du groupe..... Jeannette LARIVE

10^e Groupe :

Azawakh, Sloughi, Lévrier Espagnol, Whippet, Barzoï, Greyhound,
Lévrier Afghan, Saluki et autres races du groupe Jacques MEDARD MANGIN

L'organisateur se réserve le droit de modifier le jury en cas de nécessité.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA À AURILLAC, LE 16 JUILLET 2017

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h00 précises.

LOGEMENT - Tous les chiens seront logés dans des cages qu'ils ne devront quitter que pour se rendre dans le ring et se faire juger. Toute infraction à cette disposition peut entraîner l'exclusion du chien et la suppression de ses récompenses. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 16h00. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 40 €.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :
- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que l'organisateur devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont admis à l'Exposition les chiens dont l'inscription a pour but d'être une demande pour inscription à titre initial ou pour inscription au livre d'attente. Les chiens de 1^{ère} catégorie ne sont pas admis.
Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements, et les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.
BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement TERRIERS - TECKELS - CHIENS COURANTS
POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de

même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.
LOT DE REPRODUCTEUR - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle
CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de l'Association Canine Territoriale du Cantal.
Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 28 juin 2017. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :
des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

L'organisateur se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{ème} des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :
a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.
Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge à la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.
Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.
Si le chien classé 2^{ème} Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
 - b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.
- Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

Désignation des meilleurs :
MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) CI. Champion ayant reçu le qualificatif «Excellent», et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent».

A compter du 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, exception faite des chiens nés en France avant le 28 août 2008.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^{ème} Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N^o de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{ère} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^{ème} jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**
Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois
Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois
Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirkeco de l'Éna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland _____ 15 mois
Gr 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois
Gr 8 : Retrievers _____ 15 mois
Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois
Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 105 € qui restera acquise à l'organisateur si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - L'organisateur décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, l'organisateur ne peut en aucun cas être reconnu responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

AURILLAC - ENCLOS DELTHEIL - 16 JUILLET 2017**DEMANDE D'ENGAGEMENT (1 SEUL CHIEN PAR FEUILLE)**à renvoyer avant le **28 juin 2017** accompagnée de votre règlement et d'une enveloppe timbrée à vos nom et adresse à :

Mme Ginette LAFON - Tauran - 46190 SOUSCEYRAC ☎ : 05 65 33 01 73

**CADRE RÉSERVÉ
à la SOCIÉTÉ****Volet dont le texte sera inséré dans le catalogue**

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

GROUPE : _____N° de tatouage : _____ N° Livre d'Origines : _____
ou d'identification par transpondeur

Nom du chien : _____

Race : _____

**Précisions indispensables pour certaines races :
(voir au verso)**

Variété : _____ Taille : _____

Couleur : _____ Poil : _____ Poids : _____

Né le : _____ Sexe : Mâle - Femelle

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur (M. Mme Mlle) _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Téléphone : _____

Confirmation gratuite pour les chiens engagés à l'exposition ou Confirmation seule Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby
Paire Couple Lot d'Affixe Lot de Reproducteur Meute Ne Concourant pas Vétéran **Attention, il ne vous sera pas adressé d'accusé de réception.
Vous recevrez votre carte d'exposant quelques jours avant l'expo !!!**

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement l'Association de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chénil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

**Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 16 h 00.
Toutefois, sortie des chiens autorisée entre 12h et 14h
après versement d'une caution de 40 €.**Fait à _____ Signature du propriétaire : _____
le _____**PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION***Tarif dégressif uniquement pour les chiens appartenant au même propriétaire*

		Adhérents
1 ^{er} chien (catalogue inclus).....	32 €	30 €
2 ^e chien	25 €	23 €
3 ^e chien	23 €	21 €
Pour chacun des suivants	10 €	8 €
Chien ne concourant pas.....	15 €	14 €
Meute (6 chiens en individuelle)	50 €	46 €
Chien supplémentaire dans la meute.....	10 €	10 €
Classes Puppy, Baby et Vétéran.....	18 €	16 €
Confirmation Seule.....	32 €	30 €
Lot d'Affixe, Lot de reproducteur, Paire, Couple	10 €	10 €

Pour les adhérents à l'Association Canine Territoriale du Cantal :

N° de la carte d'adhérent 2017.....

CONFIRMATION GRATUITE SI LE CHIEN EST ENGAGÉ EN CLASSE INDIVIDUELLE**NB : La carte d'exposant n'est valable que pour une seule personne.****Au-delà, prendre une carte d'accompagnateur par personne (4 €).**L'engagement de trois chiens et plus par le même propriétaire
donne droit à une carte gratuite d'accompagnateur**Classes dans lesquelles le chien peut être engagé***
(Voir définition des classes dans le règlement)**Sommes
adressées**

Intermédiaire (15 mois à moins de 24 mois).....	
Ouverte (plus de 15 mois).....	
Travail (voir au verso ; âge minimum 15 mois).....	
<small>Les classes intermédiaire, ouverte et travail concourent pour l'attribution du CACS</small>	
Jeunes 9 mois à moins de 18 mois	
Puppy 6 mois à moins de 9 mois	
Baby 4 mois à moins de 6 mois	
Champions de beauté (voir au verso ; âge minimum : 15 mois).....	
Vétéran (âge minimum : 8 ans).....	
Ne Concourant pas	
Confirmation seule (32 € / 30 € pour les adhérents)	
Meutes (6 chiens)	
Cotisation 2017 ACTCantal*	x 12 €
Carte d'accompagnateur	x 4 €
* Règlement séparé	
TOTAL	

Lot d'Affixe, Lot de reproducteur, Paire Couple (voir règlement) :
Engagements possibles au secrétariat le jour de l'exposition**JOINDRE À TOUT ENGAGEMENT :**

- Le règlement à l'ordre de l'Association Canine Territoriale du Cantal par chèque bancaire, CCP ou mandat lettre
- Une enveloppe timbrée à 0,71 €, libellée à votre adresse pour l'envoi de la carte d'exposant
- Une photocopie du certificat de vaccination antirabique en cours de validité pour les chiens en provenance de l'étranger ou ceux appartenant à la 2^e catégorie

Inscriptions en classe Travail ou Champion

- Pour la classe travail :
joindre la photocopie de l'attestation SCC autorisant la classe travail pour votre chien
 - Pour la classe champion :
joindre la photocopie du titre de champion autorisant l'inscription dans cette classe.
- Ces titres doivent avoir été obtenus et envoyés avant la date de clôture des engagements

Précisions indispensables pour les races suivantes

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/ Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/ Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature du poil : Bergers Allemand, des Pyrénées, Blanc Suisse, Hollandais Teckels, Saint-Bernard, Russkyi Toy, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Chien d'Eau Portugais.	Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
--	---	--	--	--



Nombreuses récompenses

- Coupes exceptionnelles à tous les CACS - RCACS - 1^{er} Excellent
- Coupes à tous les puppy sur ring d'honneur
- Coupes aux 3 premiers de chaque groupe (puppy, jeunes, adultes, Champions, Vétérans)
- Coupes aux 3 premiers Lots d'Elevage, Couples, Paires, Meutes
- aux 3 meilleurs chiens de l'exposition
- Coupe de la Fédération des Chasseurs aux Meilleur Chien Courant et Meilleur Chien d'Arrêt



BULLETIN D'ADHESION

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU CANTAL

Je, soussigné, renouvelle mon adhésion à (ou demande à être membre de) l'Association Canine Territoriale du Cantal

NOM : RACE POSSEDÉE :

Prénom Tél. : Ville :

Adresse : CP :

je joins la somme de 12 €, montant de la cotisation 2017 par : Chèque bancaire CCP Mandat

à l'ordre de l'Association Canine Territoriale du Cantal (règlement séparé de l'engagement)

Fait à Le Signature